



COMMUNE DE GROSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu



Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 backoffice@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	93724 CD/fvh
Objet :	La mise en place de panneaux photovoltaïques
Requérant :	Monsieur Steichen Serge
Adresse :	Maison 7 L-9144 Dellen
Date de la décision :	28.8.2019
Lieu :	sur les parcelles 1635, 1635/2, 1635/3264, 53/1944, 53/1945 et 33/2006, section B de Dellen, lieu-dit "Hunnebruch "
Début du délai de recours :	30.8.2019
Fin du délai de recours :	30.11.2019
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision à la maison communale

Grosbous, le 28 août 2019

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

